

Bruxelles, le 18 juin 2019
(OR. en)

10266/19
ADD 1
OJ CRP1 23

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

COMITE DES REPRESENTANTS PERMANENTS (1^{re} partie)

Bâtiment Justus Lipsius, Bruxelles

19 juin 2019 (12:15)

ADDENDUM N° 1 À L'ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Il convient d'ajouter les points suivants:

Points avec débat (II)

Agriculture et pêche

31. Session du Conseil "Agriculture et pêche" du 15 juillet 2019
(Pour les points relevant de la compétence du Comité des représentants permanents)

1. Ordre du jour
2. Préparation

Programme de travail de la présidence
Présentation par la présidence

Points sans débat (I)

Affaires étrangères

32. Conclusions sur une position de l'UE concernant le
renforcement de l'interdiction des mines anti-personnel
Adoption

10358/19
CONOP

o
o o

Points sans débat (I)

Le point ci-après est libellé comme suit:

Affaires générales

23. Règlement relatif au Fonds européen de développement régional et au Fonds de cohésion - Annexes 1C 10285/19
*Mandat **partiel** de négociation avec le Parlement européen*
FSTR



Première lecture



Sur la base d'une proposition de la Commission
